

# CHARTRE de L'ARBRE



Mairie de Grézieu la Varenne  
16 avenue Evellier - 69290 Grézieu la Varenne  
Tél. 047857 1605  
mairie@mairie-grezieulavarenne.fr

[www.mairie-grezieulavarenne.fr](http://www.mairie-grezieulavarenne.fr)

  
Grézieu  
la Varenne

*Pour une qualité de vie :*








La municipalité  
de Grezieu la Varenne,  
à travers l'élaboration  
de la charte de l'arbre,  
affirme son engagement  
pour développement durable  
et souhaite associer  
à cette démarche responsable  
et volontaire, les habitants  
et tous les acteurs économiques  
de la commune  
afin de gérer  
ce patrimoine indispensable  
à la qualité de vie.



L'arbre d'alignement, de parc ou de jardin est un des éléments forts du paysage. Il est vivant et nécessite une attention et des principes de gestion énoncés dans la Charte.



Il joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique de la plupart de nos lieux de vie à l'heure du changement climatique :



→ **L'ARBRE** produit de l'oxygène et améliore la qualité de l'air que nous respirons en agissant comme un véritable filtre,

→ **L'ARBRE** contribue, grâce à ses feuilles et ses racines, à réguler les eaux pluviales,

→ **L'ARBRE**, grâce à la densité de son feuillage, forme une protection contre le bruit et la chaleur,

→ **L'ARBRE** offre un refuge à une faune et une flore diversifiées.



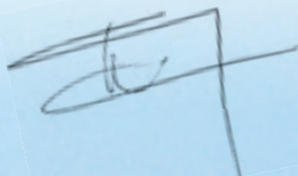
Cette Charte de l'Arbre est un guide qui a pour objectif l'amélioration et l'harmonisation des pratiques pour préserver l'environnement et la biodiversité de notre territoire au bénéfice du « Bien vivre » des Grézirois.

Cette volonté est complémentaire au PLU et aux accords du Grenelle de l'Environnement.

*Pour Grézieu la Varenne  
Le Maire, Bernard ROMIER*



*Pour RATHO, station expérimentale  
horticole de Rhône-Alpes  
Serge LEPAGE*







Cette charte de l'arbre invite chacun à prendre conscience de la grande valeur de notre patrimoine arboré. Elle replace l'arbre au cœur de notre vie et de notre village. La charte de l'arbre soutient la préoccupation constante de la municipalité entre gestion des arbres et bien-être des

habitants. Pour réussir cette conciliation, des interventions régulières des services techniques sont nécessaires, mais élus, services et habitants ont chacun leur rôle à jouer dans cette entreprise commune. Entretien ensemble, prévenir et alerter quand c'est nécessaire.

**La charte s'articule autour des principes fondamentaux suivants :**

- 1 (RE) CONNAITRE LES VALEURS DE L'ARBRE**
- 2 PLANTER « LE BON ARBRE AU BON ENDROIT »**
- 3 CHOISIR LES ESSENCES**
- 4 RESPECTER LA VIE DE L'ARBRE**
- 5 MAINTENIR LA NATURE DANS TOUT LE PAYSAGE URBAIN**



1

## (RE) CONNAITRE LES VALEURS DE L'ARBRE

**Pour protéger un patrimoine d'arbres et haies remarquables qui existent dans notre commune (cf. PLU):**

- 🍁 Compléter le recensement des arbres remarquables privés ou publics
- 🍁 Sensibiliser les jeunes et moins jeunes aux bénéfices de l'arbre
- 🍁 Responsabiliser usagers et professionnels intervenant dans l'environnement immédiat de l'arbre (canalisations, voiries, poteaux, ..) en exigeant sa protection (tronc de l'arbre, réseaux racinaires...)
- 🍁 Actualiser ses connaissances et ses méthodes auprès des professionnels de l'arboriculture
- 🍁 Suivre l'évolution des bonnes pratiques environnementales

2

## PLANTER

### « LE BON ARBRE AU BON ENDROIT »

**Pour empêcher les dégradations et utiliser les bonnes méthodes de plantations :**

🍁 Choisir l'arbre (hauteur, largeur, espèce...) en fonction de son emplacement dès la conception d'un aménagement (cf. livret remis lors du permis de construire)

🍁 Planter de jeunes arbres, planter moins densément mais dans de meilleures conditions de fertilité (fosse suffisante, bons nutriments, compost...)

🍁 Eviter certaines espèces pour leurs effets allergisants

🍁 Tenir compte de la périodicité des tailles de l'arbre







3

## CHOISIR

### LES ESSENCES

**Pour favoriser la biodiversité de la faune et la flore :**

🍁 Planter des variétés locales (cf. charte d'intégration paysagère annexée au PLU p 22)

🍁 Diversifier la palette végétale pour éviter la propagation des maladies

🍁 Réaliser des plantations de haies vives et champêtres diversifiées mettant en valeur le paysage et favorable à la faune

4

## RESPECTER

### LA VIE DE L'ARBRE

**Pour que la plantation soit un investissement durable :**

🍁 Préserver des éléments du patrimoine arboré en les remplaçant (cf. article 13 règlement zone U sur PLU)

🍁 Entretien, nourrir, réduire les traitements phytosanitaires (ou les pesticides)

🍁 Diminuer le nombre de tailles et pratiquer la taille douce

🍁 Valoriser les arbres morts quand cela est possible pour abriter la faune





5

## PRÉSERVER

### LA NATURE DANS TOUT LE PAYSAGE URBAIN

L'arbre crée des effets apaisants reconnus et participe à la convivialité. Il renforce le lien social dont le citoyen a tant besoin : il est un facteur d'attractivité du lieu de vie :

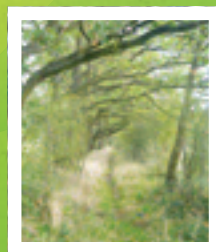
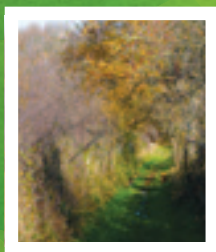
- 🍃 Favoriser son implantation dans les quartiers densifiés.
- 🍃 Valoriser le patrimoine bâti par la plantation d'arbres d'essences variées
- 🍃 Maintenir des paysages harmonieux et attrayants en toute saison



Vous aimez les arbres et ceux de votre village...

# AIDEZ-NOUS À PRENDRE SOIN D'EUX

en vous associant aux engagements pris par votre municipalité.



Tous les arbres illustrant ce document sont photographiés à Grézieu la Varenne.

*Rédaction : Commission communication Chantal Varagnat, Marie Laure Rustico, Marie Noëlle Viricel, Michel Loude, ainsi que Claudine Roche et Michèle Mandon Sixt.*

*Pour la protection de l'arbre, ce document est imprimé sur papier recyclé.*

## Organismes à consulter :

### LE RATHO

135 chemin du Finday  
69126 BRINDAS

[www.astredhor.fr](http://www.astredhor.fr)

### LA FRAPNA

77 Rue Jean-Claude Vivant  
69100 Villeurbanne

[www.frapna.org](http://www.frapna.org)

### MAISON RHODANIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

32 rue St Hélène  
69002 LYON

[www.maison-environnement.fr](http://www.maison-environnement.fr)